



Refus de payer un facture free

Par **benhichenne**, le **08/08/2012** à **01:24**

Bonjour,

Bonjour,

voila j'ai un problème sur ma facture avec free

depuis décembre 2011 j'ai prescrit au forfait adsl de free 29.90 € par mois (le classique)

mais depuis avril 2012 mais facture monte en flèche et voici les détails :

Août 2012 58.49 Euros

Juillet 2012 42.47 Euros à payer

Juin 2012 46.95 Euros à payer

Mai 2012 60.83 Euros

Avril 2012 111.39 Euros

se sont des montants comme vous pouvez le constaté pas normal, j'ai vérifié mes factures en détail et regarder tout les sites vu sur le net , ses montants ne sont pas justifiés, il me facture les factures du mois précédent. donc depuis le mois de juin j'ai fait opposition à ma banque et je fait une résiliation. même avec la résiliation qui était prise par mon opérateur actuelle, free a continuer à me facturer comme vous pouvez le constater alors que ma ligne l'on coupé directement après avoir fait mon opposition.

aujourd'hui il m'ont envoyé un e mail venant de la Compagnie Française de Recouvrement (CFR) que mon fournisseur d'accès à internet, Free, les a chargé de mon dossier et que si je ne paye pas il vont faire :

- Mise en procédure judiciaire avec demande de condamnation à votre encontre
- Saisie du tribunal afin d'obtenir un titre exécutoire (par ex une Injonction de Payer)
- Augmentation légale de votre dette (dommages et intérêts légaux, intérêts au titre de l'article 700)
- Saisie conservatoire sur vos biens meubles, marchandise ou véhicules
- Saisie sur vos salaires ou autres rémunérations
- Saisie de vos comptes bancaires

a partir de sa je commence a vraiment paniquée pourtant je sais que ses eux qui on tord pas moi, j'ai besoin de votre aide, doit je paye ? ou non car je n'ai fait pas fait erreur
ps: il m'ont même facture un forfait de jeux en;ligne que je n'es pas etulisé et il se sont rendu compte que c'était une erreur donc il me rembourse
merci d'avance
Répondre

Par **louna 02**, le **27/11/2012** à **01:00**

j ai un probleme avec free on a fait abonnement a 31euro par mois et j ai demande bien est ce que tout illimitee m ont repondu oui et j ai constatee que ils ont prelever 272EURO ET QUAND J AI POSEE LA QUESTION POURQUOI ils ont dit que les appelle ver les portables ne sont pas gratuit je presise je suis une personne handicapee et j ai du mal a comprendre c veut dire j ai des difficultee ???au secour aidez moi s ils vous plais besoin des coseils merci

Par **chaber**, le **27/11/2012** à **08:03**

bonjour

Il faut d'abord relire votre contrat.

En effet, les communications peuvent être en durée illimitée, mais celles vers les portables payantes

Si vous téléphonez beaucoup et longtemps vers des portables, la facture peut être salée

Vous auriez peut-être intérêt à trouver un autre mode de forfait incluant les portables.

Par **louna 02**, le **27/11/2012** à **14:58**

MERCI Bq le probleme ce que j ai vu une autre facture par internet je ne dors plus et la facture de 278 EURO PLUS QUE LA PREMIERE QUI ONT PRELEVER SUR MON COMPTE LE 12novembre dernier et ils m ont laisser sans rien je n arrive meme pas a ofrir des cadeaux a mes deux enfant qui comencent a poser des questions ;????je ne dors plus je presise je suis une persone adulte undicapee et je comences a me demander est ce que il ya une place pour les personnes handicapee dans sette vie on est arnaquer par tous les operateurs au secour aidez moi personne m ecoutte je parle de ?§§FREE §§ AIDEZ MOI LES AMIS S ILS VOUS PLAIS DONNER MOI DES CONSEILS

Par **chaber**, le **27/11/2012** à **16:39**

la facture doit reprendre tout vos appels vers fixes ou mobiles avec la durée et le coût.

Si vous n'appelez que des numéros de portable et que vous êtes bavarde, la note est salée.

Essayez de revoir le forfait en demandant conseil à vos enfants.

Par **louna 02**, le **27/11/2012** à **20:33**

MAINTENANT c trop tard la facture va etre recu bientot surtout que j ai resilier tout avec eux la question que dois je faire je ne peux pas demander a mes enfant de conseil sont encor trop jeune pour ecouter ces problemes ils ont que 10 ANS et 2ans

cordialement

Par **louna 02**, le **29/11/2012** à **23:18**

BNJ EST CE QUE JE PEUX REFUSER DE PAYER CETTE FACTURE QUI VA ARRIVER BIENTOT ???jusque je risque ??? dans tous les cas je ne peux jamais payer ce pris c trop elever POUR MOI CoNSEiLLEZ MOI OU JE PEUX ME RENDRE POUR PORTER PLEINTE CONTRE FREE CAR ILS ONT PRELEVER LA 1ere facture sans me prevenir que la somme augmentent d une facon bizar et en plus ils me demande encor plus portant j avais expliquer que je nai pas compri mon abonnement surtout que ils m ont PAS bq expliquer!!!!MERCII D AVANCE A TOUS

Par **chaber**, le **30/11/2012** à **07:42**

Il est très difficile de vous répondre précisément, car il existe sur le marché une multitude de contrats tous différents les uns des autres concernant les appels vers les téléphones portables.

Demandez à Free, par LRAR, une explication sur ces facturations différentes.

Par **chaber**, le **30/11/2012** à **07:42**

Il est très difficile de vous répondre précisément, car il existe sur le marché une multitude de contrats tous différents les uns des autres concernant les appels vers les téléphones portables.

Demandez à Free, par LRAR, une explication sur ces facturations différentes.

Par **Lag0**, le **30/11/2012** à **08:37**

Bonjour,

Il faut relire votre contrat et voir quels appels sont ou non compris dans votre forfait.

Si vous appelez des numéros hors forfait, il est parfaitement normal que ces communications vous soient facturées en supplément. Vous n'avez d'autre choix que de payer votre facture.

En revanche s'il s'agit d'une erreur, il faut envoyer une LRAR de contestation à l'opérateur et demander le remboursement.

Vous parlez déjà de porter plainte alors que vous ne cherchez même pas à savoir ce qu'il en est vraiment !

Par **Marion2**, le **30/11/2012** à **12:35**

Bonjour louna,

Vous dites avoir résilié.

A quelle date avez-vous signé votre contrat ? Quelle était la durée prévue de votre forfait ?

Avez-vous résilié en courrier recommandé AR ?

Par **louna 02**, le **30/11/2012** à **15:51**

merci a vous tous pour ses informations.je n ai pas du contrat dans ma main parceque j ai fait forfait par telephone et biensur tous les messages sont envoyer par sms au par internet meme les factures ;pour etre claire j ai fait forfait LE 12 octobre et j ai apres par ma banque q ils ont retiree le 12novembre la somme de 272euro apres le 22 NOVEMBRE M ONT ENVOYEE un message pour me prevenir que la facture ace jour est de 278EURO J AVAIS TROP PEUR J ETAIS A LA POSTE J AI RESILIER AVEC AR ET J AI ENVOYEE TOUS LEUR MATEREILLE PAR COLISSIMO J AI TOUT LES JUSTIFICATIF MAIS JE COMMENCE A ME DEMANDER COMEN FAIRE CAR MNT JE RENTRE DANS LE NET POUR REGARDER MES FACTURE JE CONSTATE QUE IL YA UNE FACTUR IMPAYER SI CELLE QUE JE VOUS Y PARLER DE 278euro .ma questions c est quand ils v ont me l envoyer cette facture ???et desieme questions puis je pas payer car c etait un forfait mal compris ,?et "3eme question est ce que ils peuvent s arranger avec moi pour changer mon abonnement en payant que LES 31euro qu ils m ont dis au premier??je pose ces questions car dans tous les cas je ne peux jamais payer une somme pareil cordialement

Par **louna 02**, le **06/12/2012** à **14:35**

MERCI A VOUS TOUS DE ME REPONDRE SI VOUS POUVEZ JE VOUS JUSTE SAVOIRE EST CE QUE APRES RESILIATION DE FREE EN RESOI COMEME LA FACTURE ET DANS COMBIEN DE TEMPS?? CAR MON AVOCAT ME DEMANDE LA FACTURE POUR FAIRE MES DEMARCHES . MERCI D AVANCE

Par **Marion2**, le **06/12/2012** à **18:43**

Bonsoir louna,

Tout d'abord, merci de ne pas écrire en majuscules. C'est très pénible à lire.

Vous devez très certainement avoir les factures sur internet.

Vous avez souscrit avec Internet, vous ne recevrez donc pas de factures papier.

Vous pouvez imprimer vos factures.

Vous vous êtes engagée avec Free pour un forfait de quelle durée ? Il est fort probable que vous avez résilié avant la fin de votre forfait et Free ne tiendra pas compte de votre résiliation.

Il faut faire ce que chaber vous a conseillé : **"Demander à Free par courrier Recommandé avec Accusé Réception une explication sur ces différentes facturations."**

Avez-vous beaucoup téléphoné et surtout à des numéros surtaxés ???

Par **louna 02**, le **07/12/2012** à **01:37**

merci a vous ; j ai dija vu la facture mais apres resilation la facture a disparu donc je ne peux plus l imprimer , et quand je me suis engagee avec free c est par telephone de un ami du coup ils m ont envoiyer a mon adresse mon identifiant et les appareils et mon code pour internet pour pouvoire voire mes factures et mes consomations mais moi j avais compris ca tout de suite jusque ils ont prelever la 1er facture apres je suis revenu pour voire la 2eme facture des que j ai vu une grande somme je me suis depechee a la poste et j ai resiliee et j ai envoyee le materilles avec AR,POUR les appeles j appelle les portables normale sans exagerer mais des fois jusque 15 mn car je savais pas que n etait pas gratuit mnt c est je veux faire mes demarches il me manque la facture et pour aussi me faire rembourser la 1 facture de 272euro !!parceque a votre avie il ya quelqu un qu a dija payer cette somme pour juste un mois de forfait ??merci a tout qui lis mon message et qui me donne un conseil ;j ai vraiment besoin de vos conseils

Par **Lag0**, le **07/12/2012** à **08:04**

Bonjour,

Ce genre d'abonnement est toujours accompagné d'un engagement, soit d'un an, soit de 2 ans.

Vous ne pouviez donc très certainement pas résilier au bout de 2 mois !!!

Par **Marion2**, le **07/12/2012** à **10:47**

Bonjour,

Je rejoins tout-à-fait l'avis de Lag0 et je pense que vous êtes dans votre tort. Free va certainement vous demander de régler jusqu'à la fin du forfait prévu.

De plus, si vous avez téléphoné sans faire attention, il semble logique que vos factures soient de ce montant.

Par **vasco11**, le **12/12/2012 à 18:44**

[fluo]bonjour[/fluo] Chez free il ny a pas de durée engagement, on peut résilier dès le mois suivant. contre paiement dans tout les cas de 45 euros.Demande a free de +t'envoyer toute les factures et controle les commmunications portable + (fixe qui est normalement intégrer au forfait)et surtout les tv si tes enfants se sont amusés a prendre des chaines payantes ou de la VOD parce que des factures pareils je ne les ait jamais eu je suis également chez free sinon je te conseille cette procedure.

Le juge de proximité peut être saisi par tous les citoyens. Il est compétent pour la plupart des litiges de la vie quotidienne, notamment :

- les demandes financières dont le montant est inférieur à 4000€ ;
- les affaires personnelles non financières.

En particulier, les consommateurs qui ont un différend avec une entreprise peuvent faire appel au juge de proximité pour toute réclamation inférieure à 4000 €. Qu'il s'agisse d'un litige avec un artisan, un opérateur telecom, un site de vente en ligne, un voyageur (...), le tribunal de proximité est compétent pour juger l'ensemble des affaires liées à la consommation. Au tribunal d'instance de ton département,la procédure est totalement gratuite

Par **vasco11**, le **12/12/2012 à 18:48**

petite précision encore cette procédure est très rapide et est souvent une bonne porte de sortie

J'espère que je t'ai aider bonne chance.

Par **Lag0**, le **12/12/2012 à 18:53**

Bonjour vasco11,

Je rajoute que les juges de proximité vivent leurs derniers jours. Ils disparaîtront avec l'année 2012...

En 2013, il faudra s'adresser au juge d'instance.

Par **louna 02**, le **21/12/2012 à 23:19**

BONJOUR A vous vasco11 et merci de me donner un espoire je veux suivre votre conseil et je suis un peu saulager que il y a encors des personne comme vous